

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 2 septembre au 21 octobre 2021

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon avis
d'impôt 2021




L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect
Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect
<https://teleservices.education.gouv.fr/>
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college





EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner
la scolarité de mes enfants

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**.



J'utilise ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr

1

Pour activer mon compte, j'ai besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de mes enfants.

2

Une fois que mon compte est activé, j'accède aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de mes enfants.

DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collègue la **plateforme d'assistance nationale** est à ma disposition.



Elle sera disponible du **lundi au vendredi de 8h à 20h** et le **samedi de 8h à 12h** par téléphone au **0809 54 06 06** (prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse : <https://assistanceteleservices.education.gouv.fr>

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2021-2022

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Partie à conserver

Noticed'information

Vous souhaitez formuler un demande de bourse de collège

La campagne est ouverte du **2 septembre** au **21 octobre 2021**, date limite nationale ministérielle.

La demande de bourse **s'effectue prioritairement en ligne** depuis le portail **Scolarité-Services**, avec votre compte **EduConnect**.

➤ **Demandes pluriannuelles** : si l'élève à été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite, et si l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou une demande de pièces complémentaires.

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 du ménage du demandeur.
- **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs et les enfants majeurs célibataires.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	15 795	19 440	23 085	26 730	30 376	34 021	37 660	41 311


Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne

1. Remplissez les pages 3 à 5 de la demande de bourse et n'oubliez pas de communiquer une adresse mail valide.
2. Rassemblez les documents justificatifs à joindre en fonction de votre situation familiale **actuelle**.
3. Remettez le dossier **COMPLET** (demande de bourse remplie + pièces justificatives) **le plus tôt possible au collège**.

	DOCUMENTS A FOURNIR
DANS TOUS LES CAS	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 <input checked="" type="checkbox"/> la copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre concubin si vous vivez en union libre <input checked="" type="checkbox"/> un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre NOM, Prénom
SI VOUS VIVEZ SEUL(E) AVEC VOTRE (VOS) ENFANT(S) JOIGNEZ EGALEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois)
SI VOUS ETES LE TUTEUR DE L'ÉLÈVE JOIGNEZ EGALEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de la décision de justice ou de la décision du conseil de famille désignant le tuteur <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois)

* si vous affilié à la MSA, joindre l'attestation de quotient familial portant mention de votre situation familiale.

* si vous êtes affilié aux Caisses sociales de Monaco, joindre une attestation récente de prestations familiales.

 **EN CAS DE MODIFICATION RÉCENTE DE VOTRE SITUATION FAMILIALE** (décès du conjoint, divorce ou séparation attestée, changement de résidence de l'enfant) veuillez joindre un courrier expliquant votre situation et la pièce justificative : acte de décès du conjoint, décision officielle de justice modifiant la résidence de l'enfant, autre.

La procédure est particulière pour les élèves du CNED :

– Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande de scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.**

– À réception de l'avis favorable du **Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent avec l'avis favorable réceptionné.

– Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et le faire parvenir au service des bourses compétent.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen :

DSDEN-27 Service Académique des Bourses

Bourse collège CNED

24 Boulevard Georges Chauvin

CS 22203

27022 EVREUX CEDEX.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse :

DSDEN de l'Ariège – DVE

Bourses CNED SEGPA

7, Rue du Lieutenant Paul Delpech

BP 40077

09008 FOIX cedex